

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 15519**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Commerce spécialité Commercialisation des produits culturels

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Savoie Mont Blanc - Chambéry, Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'académie, Président de l'université de Savoie-Chambéry

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

312m Commerce, vente

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme peut exercer les activités (ou fonctions) suivantes :

Le titulaire de la licence professionnelle Commercialisation des produits culturels est un commercial spécialisé dans l'achat et la vente des produits du cinéma et plus largement de l'audiovisuel. Il est un professionnel ouvert au secteur culturel et capable d'exercer des fonctions diverses liées à la communication et à la commercialisation.

Le titulaire de ce diplôme peut attester des capacités suivantes :

Connaître parfaitement les caractéristiques des produits culturels

Connaître les contraintes économiques et législatives du secteur

Maîtriser les techniques de ventes (producteurs, distributeurs de film)

Maîtriser les techniques permettant de négocier les achats (chaînes de télévision, éditeurs et distributeurs vidéo...)

Recueillir tout ce qui a trait au produit : état de la concurrence, évolution du marché, comportements et nouveaux besoins des consommateurs, évolution des circuits de distribution...

Participer à des salons professionnels, des expositions, des réunions d'information, se tenir au courant des nouveautés et des tendances, chercher à anticiper les attentes des consommateurs

Décider d'une stratégie publicitaire : packaging, promotion à la télévision ou dans la presse...

Fixer les prix et vérifier la mise en oeuvre de son opération sur le terrain lors du lancement

Accompagner la force de vente en organisant, par exemple, des réunions sur son produit, en élaborant des argumentaires, en proposant des formations

Développer la création, la qualité et la cohérence des formes et des contenus de communication interne ou externe

Concevoir ou mettre en oeuvre tout moyen, action, réseaux de communication de promotion et de commercialisation adaptés au secteur

Réaliser l'ensemble ou une partie des activités techniques de communication

Être capable de communiquer en anglais grâce à une solide maîtrise du langage des affaires adapté au secteur d'activité

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activité :

R - Commerce

U - Communication, information, art et spectacle

Z1 - Entrepreneur

Cette licence professionnelle forme des commerciaux spécialisés dans l'achat et la vente des produits du cinéma et de l'audiovisuel, maîtrisant aussi bien les techniques de vente (producteur, distributeur de film) que les techniques permettant de négocier les achats (chaînes de télévision, éditeurs et distributeur vidéo...). Les activités de ces emplois/métiers s'exercent au sein d'entreprises commerciales, industrielles ou de sociétés de services en relation avec les différents services (production, marketing, études, ...) et en contact avec la clientèle.

Type emplois accessibles :

Commerciaux / Technico-commerciaux

Cadre commercial distributeur de cinéma

Acheteur de produits audiovisuel

Gestionnaire commercial dans les entreprises audiovisuelles

Gestionnaire de TPE de l'audiovisuel

Responsable des ventes

Responsable de la stratégie commerciale

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1407 : Relation technico-commerciale

D1406 : Management en force de vente

Modalités d'accès à cette certification**Descriptif des composantes de la certification :**

La certification s'obtient après une évaluation des unités suivantes :

Economie du secteur cinéma et audiovisuel : technologies des produits, système de financement, propriétés et aspects juridiques, politique publique culturelle, les marchés mondiaux - 8 ECTS - 110 heures

Commerce et gestion : marketing spécialisé, distribution, gestion financière, management des entreprises culturelles, communication et promotion, création d'entreprise - 8 ECTS - 120 heures

Arts et culture : histoire du cinéma des techniques et des arts audiovisuels, arts créatifs et nouvelles technologies, regards et critiques - 6 ECTS - 60 heures

Langue : anglais spécialisé - 8 ECTS - 110 heures

Réalisation d'un projet tutoré - 15 ECTS - 150 heures

Stage et soutenance d'un mémoire de stage - 15 ECTS - 12 à 16 semaines de stage obligatoire ou 30 semaines en alternance sur l'année (contrat de professionnalisation)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants chercheurs et professionnels Deux jurys VAE sont organisés chaque année pour les candidats (décembre et juin)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale**

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17/11/99 publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n°44 du 09 décembre 99

Arrêté de création du 16/05/2008

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

[Université de Savoie](#)

[IAE Savoie Mont-Blanc](#)

Lieu(x) de certification :

Université Savoie Mont Blanc - Chambéry : Auvergne Rhône-Alpes - Savoie (73) [Chambéry - Annecy]

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Institut Universitaire de Technologie d'Annecy, 9 rue de l'arc en ciel, BP 240, 74942 ANNECY-LE-VIEUX

Historique de la certification :